

Extension et amélioration
du réseau d'alimentation
en eau potable. Lot:
Traitement des eaux

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération du 19 décembre 1960 décidant la mise en oeuvre et concurrence d'une tranche de 230 000 NF des travaux d'extension et d'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable de la Commune ;
Vu le procès-verbal constatant les résultats du concours entre entreprises spécialisées auquel il a été procédé le 20 février 1961 pour l'exécution des travaux faisant l'objet du lot : Traitement des eaux, appareils de traitement.
Vu le rapport du 13 avril 1961 de M. Duloue, Chef du Bureau d'études pour le Génie civil et l'industrie.
37 Avenue Anatole France à Nancy, Directeur des travaux, rapport comportant des propositions pour le choix de l'entreprise.
Vu l'avis conforme de M. l'Ingénieur en chef du Génie rural,
Après avoir pris connaissance des documents qui lui sont soumis, avoir entendu M. le Maire dans ses explications et en avoir délibéré :

Décide : a) de s'autenir pour le moment, à la stérilisation de l'eau et de ne réaliser la chloration qu'à partir un certain temps d'utilisation du forage, de façon à pouvoir se rendre compte de l'importance plus ou moins grande, de la teneur en fer de l'eau.

b) de confier cette stérilisation pour la somme de 3500 NF à la Société Hydro-France, Etablissements Pelletier, 90 Rue Romain Rolland aux Eilss (Seine)

c) d'autoriser Monsieur le Maire à passer avec cette Société, au nom et pour le compte de la Commune, le marché à intervenir pour la régularisation de l'opération et à résilier ce marché de sa signature.